



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service eau et biodiversité**

Unité nature forêt

Contact : unf.seb.ddt41@loir-et-cher.gouv.fr

Blois, le **23 FEV. 2022**

Le préfet de Loir-et-Cher

à

Mesdames, Messieurs les Maires du département

Objet : Autorisation de pénétrer dans les propriétés publiques et privées en vue des travaux conduits par l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN).

P.J. : copie de l'arrêté d'autorisation

J'ai été saisi, par le directeur de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN), d'une demande en vue de pénétrer dans les propriétés publiques et privées situées sur le territoire des communes du département de Loir-et-Cher, afin de procéder à des mesures pour faciliter les travaux nécessaires à l'implantation et à l'entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, ainsi qu'à la mise à jour des bases de données géographiques et de l'inventaire forestier national.

En application des dispositions définies par les lois du 29 décembre 1892 et du 6 juillet 1943 modifiées, j'ai pris un arrêté en vue d'autoriser les agents de l'IGN et le personnel qui les aident dans ces travaux, à pénétrer dans les propriétés publiques ou privées, closes ou non closes, à l'exception des maisons d'habitation, afin d'y effectuer les opérations nécessaires à la mise à jour des cartes du réseau géodésique de l'IGN.

J'ai souhaité vous en informer et vous prie de trouver, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Dès réception de cet acte, je vous demanderai de bien vouloir le faire afficher sur les panneaux administratifs réservés à cet effet. Vous voudrez bien, ensuite, m'adresser le certificat d'affichage attestant que cette formalité a bien été accomplie.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter M. Philippe GERBE – IGN – 73 avenue de Paris – 94 165 SAINT-MANDE CEDEX – email : philippe.gerbe@ign.fr

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Nicolas HAUPTMANN

1/1

Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher – 31 mail Pierre Charlot – 41000 BLOIS

Téléphone: 02 54 55 73 50- Télécopie : 02 54 55 75 77 -

Site Internet : www.loir-et-cher.gouv.fr Messagerie : ddt@loir-et-cher.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : 9h – 12h et 13h30 – 17h